

017-241700459-20180301-020183-DE
Recu le 02/03/2018

AR PREFECTURE

**BILAN DE MISE A DISPOSITION**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1^{er} mars 2018

PUBLIC	PPA	OBJET	TRAITEMENT DES OBSERVATIONS	MOTIVATION
	CCI La Rochelle (20/12/2017)	Sans observation	/	/
	Département de la Charente-Maritime (05/01/2018)	Il conviendrait d'autoriser dans le règlement de toutes les zones, les travaux d'aménagement d'infrastructures routières ainsi que les affouillements et exhaussements du sol qui y sont liés à condition de ne pas compromettre l'aménagement du reste de la zone.	Prise en compte	Le règlement des zones UA et UB n'interdit pas ce type de projet et ne sera donc pas modifié. Les rédactions des zones UC, UD, UL, NAe, 1NAi, NC et ND seront adaptées à cette demande. Les articles 1 et 2 (quand cela sera nécessaire) seront modifiés prenant en compte des contraintes pouvant exister, notamment des bandes végétales à protéger et les espaces remarquables.
	Institut National de l'Origine et de la Qualité (11/01/2018)	Pas d'objection.	/	/